N° 593 – 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CROZON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2212.1 et suivants,

Vu la demande en date du 21 juillet 2026, par laquelle la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime (service assainissement) - ZA. de Kerdanvez - 29160 CROZON, demande l'autorisation de stationner un camion nacelle au droit du 33 rue de Reims en CROZON, afin d'intervenir sur un mat de ventilation, **le 30 juillet 2026, en matinée,**

ARRETONS

ARTICLE 1 **Le 30 juillet 2026, en matinée,**
Durant la période des travaux, la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime (service assainissement) est autorisée de stationner un camion nacelle au droit du 33 rue de Reims en CROZON, afin d'intervenir sur un mat de ventilation.

ARTICLE 2 **Le 30 juillet 2026, en matinée,**

Un renfort de signalisation devra être installé, à savoir :
- 2 panneaux travaux AK5
- Stationnement interdit
- Rétrécissement de chaussée
- Panneaux « piétons, prenez le trottoir d'en face »

ARTICLE 3 Le pétitionnaire doit maintenir au droit de son chantier le libre passage et la sécurité des véhicules et des piétons et se conformer aux instructions qui lui seraient données à cet effet par les services compétents.

Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Il est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 4 Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Directrice Générale des Services de la ville de CROZON
Service de Police Municipale
BTA Gendarmerie de la Presqu'île de CROZON
Services Techniques Municipaux
Communauté des Communes de la Presqu'île de Crozon Aulne Maritime.

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera notifié au pétitionnaire.

Pour extrait certifié conforme
A Crozon, le 21 juillet 2026
P/La Maire

MAIRIE DE CROZON (Finistère)

L'Adjoint délégué

Hervé LE ROUX